|  |  |
| --- | --- |
| Propriété intellectuelle | Propriété industrielle |
| Aucune démarcheCout zéro | Demarche : Dépöt à l’INPI (institut national de la propriété industriel)Recherche d’antériorité |
| * Droit d’auteur, Création d’une œuvre originale
 | * Brevet (invention) = Max 20 ans renouvellement tous las ans
* Dessins et modèles = Max 25 ans renouvellement tous les 5 ans
* Marques = Indéfini Renouvellement tous les 10 ans
 |
| Droit Moral * Droit de divulgation
* Droit de paternité
* Droit de retrait
* Droit au respect de l’œuvre
* Droit de repentir

INCESSIBLE et PERPETUEL |  |
| Droit Patrimonial* Contrepartie pécuniaire à l’utilisation de l’œuvre (Reproduction, Représentation) -> redevance
* Dure vie de l’auteur +70 ans après sa mort par les ayants-droits

CESSIBLE |  |

!!! Producteur (en plus du droit d’auteur) si financement, initiative

* Protection durant 20 ans à partir de 1erjanvier suivant la diffusion de l’œuvre (ex bases de données)